

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU :**Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie (Mobilité International)
Année universitaire 2023-2024**

VU le code de l'éducation ;

VU l'arrêté du 6 juillet 2022 accréditant l'Université Rennes 1 en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicale

VU l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

VU la délibération de la CFVE relative au règlement des examens et jurys de l'Université de Rennes du 14 septembre 2023 ;

Le Président de l'Université Rennes

ARRÊTE :**Article 1 :**

La liste des membres du jury

Président :

Nom	Prénom	Qualité
VERNHET	Laurent	Professeur des Universités

Membres :

Nom	Prénom	Qualité
ABASQ PAOFAI	Marie-Laurence	Maitre de Conférences
AUGAGNEUR	Yoann	Maitre de Conférences
LAGENTE	Vincent	Professeur des Universités

Article 2 :

En cas de modification de la composition du jury, un nouvel arrêté devra être pris pour désigner de nouveau(x) membre(s).

Fait à Rennes,
P/Le Président et par délégation
La vice-Présidente CFVE – Cécile LECOMTE

Affiché le : 08 NOV. 2023

